

## **Fiche de données de sécurité**

**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.06.2021

Numéro de version 1.08

Révision: 02.06.2021

### **1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Antioxidation spray
- **Code du produit:** 18258
- **UFI:** 2M61-V031-Q00T-J85Y
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Matériel à l'usage de hobby et l'art
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
CREARTEC trend-design-gmbh  
Lauenbühlstr. 59  
D-88161 LINDENBERG  
DEUTSCHLAND
- **Service chargé des renseignements:**  
Service de sécurité des produits  
info@creartec.info
- **Numéro d'appel d'urgence:**  
Pendant les heures d'ouverture: +49 8381 80740-0  
Lun-jeu: 8h30-16h30 et ven: 8h30-12h30

Numéro d'urgence: +49151 44613864 (24h)

### **2 Identification des dangers**

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aerosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07



GHS09

- **Mention d'avertissement Danger**

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Numéro de version 1.08

Révision: 02.06.2021

**Nom du produit: Antioxidation spray**

(suite de la page 1)

**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

propane-2-ol

pentane

naphta léger (pétrole), hydrotraité

Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, &lt;5% n-hexane

**· Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**· Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas percer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**· Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

**· Autres dangers****· Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants****· Caractérisation chimique: Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**· Composants dangereux:**

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	> 25 – ≤ 50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	n-Butane Flam. Gas 1A, H220; Acute Tox. 3, H331; Press. Gas (Comp.), H280	> 10 – ≤ 25%
CAS: 109-66-0 EINECS: 203-692-4	pentane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	> 10 – < 20%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 931-254-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	> 2,5 – < 10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane Flam. Gas 1A, H220; Acute Tox. 1, H330; Press. Gas (Comp.), H280	> 2,5 – ≤ 10%
CAS: 92128-66-0 Numéro CE: 926-605-8	Hydrocarbons, C6-C7, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336	> 2,5 – ≤ 10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane Flam. Gas 1A, H220; Acute Tox. 1, H330; Press. Gas (Comp.), H280	≤ 2,5%
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2	cyclohexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥ 0,25 – < 2,5%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6	n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 Limite de concentration spécifique: STOT RE 2; H373: C ≥ 5 %	< 0,25%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR —

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Numéro de version 1.08

Révision: 02.06.2021

**Nom du produit: Antioxidation spray**

(suite de la page 2)

### 4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Notez le risque d'aspiration en cas de vomissement!
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Etourdissement  
Migraine
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Laisser évaporer.  
Ramasser les restes mécaniquement  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Récipient sous pression:** A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Numéro de version 1.08

Révision: 02.06.2021

**Nom du produit: Antioxidation spray**

(suite de la page 3)

**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver entre 7 °C et 30 °C

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**· Classe de stockage: 2 B****· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.****8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.**· Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****67-63-0 propane-2-ol**VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm**106-97-8 n-Butane**VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppm**109-66-0 pentane**VLEP Valeur à long terme: 3000 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm**110-82-7 cyclohexane**VLEP Valeur momentanée: 1300 mg/m<sup>3</sup>, 375 ppmValeur à long terme: 700 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

(11)

**110-54-3 n-hexane**VLEP Valeur à long terme: 72 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm

R2

**· Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**· Contrôles de l'exposition****· Équipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**· Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**· Protection des mains:****Gants de protection**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**· Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**· Protection des yeux:**

Lunettes de protection

**Lunettes de protection hermétiques**

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Numéro de version 1.08

Révision: 02.06.2021

**Nom du produit: Antioxidation spray**

(suite de la page 4)

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

**9 Propriétés physiques et chimiques**

· <b>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
· <b>Indications générales</b>	
· <b>Aspect:</b>	
<b>Forme:</b>	Aérosol
<b>Couleur:</b>	Incolore
· <b>Odeur:</b>	De type solvanté
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>valeur du pH:</b>	Non déterminé.
· <b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	≥ 36,1 °C
· <b>Point d'éclair</b>	≥ -97 °C
· <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
· <b>Température d'inflammation:</b>	250 °C
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Risque d'éclatement à une température supérieure à 50 °C.
· <b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	≥ 1,4 Vol %
<b>Supérieure:</b>	≤ 12 Vol %
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	≤ 2.100 hPa
· <b>Densité à 20 °C:</b>	0,683 g/cm³
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	88,8 %
<b>VOC (CE)</b>	88,8 %
<b>Teneur en substances solides:</b>	11,2 %
· <b>Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10 Stabilité et réactivité**

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

**11 Informations toxicologiques**

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR —

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Numéro de version 1.08

Révision: 02.06.2021

**Nom du produit: Antioxidation spray**

(suite de la page 5)

**· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****106-97-8 n-Butane**

Inhalatoire | LC50/4 h | 658 mg/l (rat)

**64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité**

Inhalatoire | LC50/4 h | 73.860 ppm (rat)

**74-98-6 propane**

Inhalatoire | LC50/4 h | &gt; 20 mg/l (rat)

**110-82-7 cyclohexane**

Oral | LD50 | 12.705 mg/kg bw (rat)

**· Effet primaire d'irritation:****· Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**· Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Indications toxicologiques complémentaires:****· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****· Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**· Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**12 Informations écologiques****· Toxicité****· Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Comportement dans les compartiments de l'environnement:****· Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Effets écotoxiques:****· Remarque:** Toxique chez les poissons.**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

**· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**13 Considérations relatives à l'élimination****· Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:**

Aérosols remplis: collecte problématique. Aérosols vides restants vides: collecte de matériaux recyclables possible.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**· Catalogue européen des déchets**

16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Numéro de version 1.08

Révision: 02.06.2021

**Nom du produit: Antioxidation spray**

(suite de la page 6)

HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**14 Informations relatives au transport**

· Numéro ONU	UN1950
· ADR, IMDG, IATA	
· Désignation officielle de transport de l'ONU	1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· ADR	AEROSOLS (PENTANES, Naphtha (petroleum), hydrotreated light),
· IMDG	MARINE POLLUTANT
· IATA	AEROSOLS, flammable
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· IATA	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : pentane
· Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW2 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· Segregation Code	
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.

(suite page 8)

FR —

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Numéro de version 1.08

Révision: 02.06.2021

**Nom du produit: Antioxidation spray**

(suite de la page 7)

**Indications complémentaires de transport:**

· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	1L
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	D
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	1L
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

**15 Informations relatives à la réglementation**

· <b>Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>
· <b>Directive 2012/18/UE</b>
· <b>Substances dangereuses désignées - ANNEXE I</b> Aucun des composants n'est compris.
· <b>Catégorie SEVESO</b>
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
E2 Danger pour l'environnement aquatique
· <b>Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t</b>
· <b>Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t</b>
· <b>RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII</b> Conditions de limitation: 3, 57
· <b>Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II</b>
Aucun des composants n'est compris.
· <b>RÈGLEMENT (UE) 2019/1148</b>
· <b>Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS</b> (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
· <b>Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT</b>
Aucun des composants n'est compris.
· <b>Prescriptions nationales:</b>
· <b>Indications sur les restrictions de travail:</b> Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
· <b>Évaluation de la sécurité chimique:</b> Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H331 Toxique par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Service établissant la fiche technique:** Service de sécurité des produits

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.06.2021

Numéro de version 1.08

Révision: 02.06.2021

**Nom du produit: Antioxidation spray**

(suite de la page 8)

**· Contact:** Dr. B. Gangnus**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

FR